

# AU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Monsieur MARTINEZ étant absent, il a donné pouvoir à Monsieur PINIER.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 18 janvier 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2017 et les informations données sont les suivantes.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La commission des finances s'est réunie aujourd'hui et a décidé les travaux suivants :

- Achat d'un broyeur pour 7.500 € TTC
- Travaux Eaux Pluviales de Sanguilles (2ème tranche) pour 31.440 € TTC
- Travaux au cabinet médical pour 20.151,34 € TTC (remplacement des vitres + WC accessibles aux personnes à mobilité réduite)
- Travaux sur le réseau d'éclairage public (2eme tranche) pour 84.241,20 € TTC
- Travaux de la voie communale n° 4 pour 82.128 € TTC

Pour l'ensemble de ces travaux / acquisition, des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ... peuvent être octroyées. À noter que pour les travaux d'éclairage, une demande de crédits a d'ores et déjà été formulée auprès du SDEI.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre de l'année 2017 pour ces investissements.

*Accord du Conseil.*

## **RIFSEEP**

Mme JOUHANNEAU, fait un rappel sur la rémunération des fonctionnaires territoriaux.

Elle explique la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 01/01/2017 et propose que le Conseil se positionne sur un régime le plus large possible sachant que l'attribution individuelle est décidée par arrêté nominatif.

*Accord du Conseil.*

## INDEMNITÉS DES ÉLUS

Mme JOUHANNEAU rappelle que Monsieur le Maire et les adjoints sont indemnisés selon l'**indice brut 1015** et en fonction de la population de la commune.

À compter du 01/01/2017, ils le seront sur l'**indice brut 1022**.

*Accord du Conseil*

## CCAS 2016

Le compte de gestion et le compte administratif du CCAS 2016 sont présentés aux conseillers, les résultats étant identiques, ils sont approuvés par les membres du Conseil.

- Dépense de fonctionnement : 7.903,73 €
- Recettes de fonctionnement : 6.997,00 €

Il sera affecté au budget primitif 2017 un résultat de - 906,73 €.

## VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a reçu de Monsieur DURAND, Maire de Diors, une demande pour nommer la voie communale mitoyenne entre les deux communes au village de Chignay. Après recherches, il s'avère qu'historiquement cette voie se nommait « **Chemin de Saint-Août** ». Il est donc proposé au Conseil de conserver cette dénomination.

*Accord du Conseil*

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Suite au changement des portes et fenêtres de la salle des fêtes, côté rue de la Gayetterie, il avait été décidé de poser des films sur les vitrages pour « confidentialiser » la salle lors des manifestations :

↳ Devis demandé avec 3 possibilités :

- . film blanc opaque
- . film noir sur la totalité de la vitre (risque d'assombrir la salle)
- . film noir effet sans teint.

L'avis du Conseil tend vers le film noir effet sans teint, mais Monsieur LAURENT propose d'attendre de recevoir les échantillons pour prendre une décision définitive.

- Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de dérogation pour la prochaine rentrée scolaire. Il indique ne pouvoir refuser cette demande, étant donné qu'il s'agit d'un problème de garde (la nourrice se trouve sur une autre commune). En effet, il y a peu d'assistantes maternelles à Étrechet et celles-ci ont déjà en charge le nombre maximum d'enfants autorisés.

- À partir du 27/02/2017 et jusqu'au 18/03/2017, une stagiaire du GRETA sera présente au secrétariat de la mairie.
- Monsieur le maire indique que Madame MARTINEZ assurera la cantine pendant la période du centre de loisirs porté par « Familles Rurales ».
- Monsieur PASCAUD fait un point sur la journée à laquelle il a participé avec les deux agents du service technique :
  - ↳ Ordre du jour : alternative aux pesticides.
- Monsieur ROUX indique qu'en raison d'un éclairage insuffisant sur le stade du haut, les séniors ne s'y entraînent pas. Monsieur PRIME précise qu'il n'est pas possible d'éclairer plus sans faire des travaux supplémentaires entraînant un surcoût. Par contre le stade sera utilisé par les jeunes pour l'entraînement et les matchs.
- Il est précisé que des économies d'énergie peuvent être encore faites, par exemple en coupant les radiateurs dans les clubs-houses lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 20 h 45.